



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Déploiement du DAB+ et coexistence de la FM et du DAB+ dans le Finistère

Question écrite n° 4626

### Texte de la question

M. Didier Le Gac appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le développement de la technologie radio *digital audio broadcasting* (DAB+) dans les zones rurales et le maintien de modulation de fréquence (FM) dans les territoires ruraux. Équivalent pour la radio de ce qu'a été la télévision numérique terrestre (TNT) pour la télévision il y a 15 ans, cette technologie utilise le réseau de diffusion hertzien terrestre et offre des bénéfices majeurs aux auditeurs français. La nouvelle technologie radio DAB+ connaît ainsi un développement exponentiel depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette technologie présente plusieurs atouts allant d'un meilleur son à la possibilité d'utiliser plusieurs radios sur la même fréquence. Le développement du DAB+ offre lui aussi une nouvelle dimension au média radio en matière de qualité. Au-delà de ces aspects de confort d'écoute, le DAB+ permet l'arrivée de nouvelles stations et contribue à renforcer la diversité de l'offre avec de nouveaux formats. Le DAB+, c'est également la capacité d'enrichir le flux audio avec des données visuelles numériques. L'utilisation de la radio sera donc plus complète et plus riche. C'est pourquoi depuis plusieurs années, les gouvernements successifs et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), développent le DAB+ sur le territoire français afin de remplacer à terme la FM encore majoritairement utilisée en France. Cependant, si la technologie DAB+ trouve son public au sein des agglomérations françaises, son audience reste faible dans les zones rurales comme le nord-ouest du département du Finistère, notamment la commune de Lampaul-Plouarzel. En effet, si, par exemple, les véhicules neufs sont équipés de cette technologie, ce n'est pas le cas de l'ensemble des véhicules. Beaucoup d'auditeurs, dans les zones peu denses, ne sont ainsi pas équipés pour écouter le DAB+ mais disposent encore des équipements nécessaires pour écouter la FM. Par ailleurs, il semble que l'ARCOM ne souhaite plus accorder de nouvelles fréquences FM aux radios locales. D'autre part, plusieurs remontées de terrain indiquent que le déploiement du DAB+ n'est pas encore prévu pour certains territoires comme certaines zones du Finistère, ce qui freine les perspectives de développement de radio locales associatives sur ce département. Enfin, il semble également que le développement de la technologie DAB+ soit plus difficile en zone rurale. Face à cette situation, la conservation de la FM, notamment pour les habitants des communes finistériennes, devrait permettre de conserver ce tissu local plutôt que de développer une technologie qui ne semble pas aujourd'hui adaptée à ces territoires. Après une deuxième phase de déploiement qui s'est achevée à l'été 2024, une troisième phase de déploiement doit être mise en œuvre à compter du second semestre de 2025. La feuille de route prévoyant d'ores et déjà le renforcement du maillage de la couverture du DAB+, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour conserver la technologie FM au sein des zones rurales et permettre la coexistence de la FM et du DAB+ dans le Finistère.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Le Gac](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4626

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 mars 2025